



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Programme « Aval du futur » et ses impacts pour le territoire de la Manche

Question orale n° 353

### Texte de la question

M. Stéphane Travert attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur le programme « Aval du futur » et ses impacts pour le territoire de la Manche. Il y a un peu plus d'un an, à la Hague, dans le département de la Manche, le Gouvernement annonçait, par l'intermédiaire du ministre de l'économie, le programme « Aval du futur » lancé par Orano. Ce chantier d'ampleur, tant à l'échelle nationale qu'europpéenne, vise à moderniser les installations de traitement et de recyclage des combustibles nucléaires usés en France d'ici 2040-2050. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la relance de la filière nucléaire française, aux côtés des nouveaux réacteurs EPR2 et représente également une réponse stratégique pour la souveraineté énergétique nationale, dans un contexte de tensions internationales (guerre en Ukraine, dépendance aux énergies fossiles). Pour le territoire de la Manche, ce programme engendrera de nombreuses transformations : la création d'une nouvelle usine de traitement des combustibles usés, la construction d'une usine de fabrication de MOX dès les années 2040 ainsi que de nouvelles infrastructures de stockage et de traitement, dont un bâtiment de 6 700 m<sup>2</sup> à Cherbourg. Le programme représente une véritable opportunité pour la Manche et le Cotentin, mais il soulève plusieurs défis pour le territoire. Parmi ceux-ci, la question de la formation et du recrutement. En effet, la nécessité de créer des formations adaptées pour préparer la main-d'œuvre locale et attirer les talents requis devient un enjeu majeur. Par ailleurs, la création de milliers de nouveaux emplois (près de 10 000) pose également un défi en matière de logement. L'arrivée de ces nouveaux travailleurs va accentuer la demande de logements dans les zones proches des sites de production, notamment dans le Cotentin, Valognes, La Hague, Cherbourg. Il est donc essentiel de garantir une offre de logements suffisante pour accueillir ces salariés dans un secteur déjà sous pression. Enfin, la question de la mobilité, y compris des mobilités douces, reste cruciale, notamment en ce qui concerne l'accès aux sites industriels. L'expérience des chantiers EDF pourrait être utile. Ainsi, il souhaite l'interroger sur les mesures concrètes que le Gouvernement compte mettre en place pour accompagner les collectivités de la Manche face à ces défis essentiels pour le succès de ce programme et la compétitivité du territoire.

### Texte de la réponse

#### PROGRAMME AVAL DU FUTUR

**Mme la présidente** . La parole est à M. Stéphane Travert, pour exposer sa question, no 353, relative au programme Aval du futur.

**M. Stéphane Travert** . Je souhaite appeler votre attention sur le programme Aval du futur et sur son impact pour le territoire de la Manche. Il y a un peu plus d'un an, à La Hague, dans le département de la Manche, le gouvernement annonçait, par l'intermédiaire du ministre de l'économie, le lancement du programme Aval du futur par le groupe Orano.

Ce chantier d'ampleur, à l'échelle tant nationale qu'europpéenne, vise à moderniser les installations de traitement

et de recyclage des combustibles nucléaires usés en France d'ici 2040-2050. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la relance de la filière nucléaire française, aux côtés des nouveaux réacteurs de type EPR 2, et constitue une réponse stratégique pour notre souveraineté énergétique nationale, dans un contexte de tensions internationales – guerre en Ukraine et dépendance aux énergies fossiles.

Pour le territoire de la Manche et en particulier pour le Cotentin, ce programme engendrera de nombreuses transformations : la création d'une nouvelle usine de traitement des combustibles usés, la construction d'une usine de fabrication de mox dès les années 2040 ainsi que de nouvelles infrastructures de stockage et de traitement, dont un bâtiment de 6 700 mètres carrés à Cherbourg. Le programme constitue donc une vraie chance pour la Manche et le Cotentin, mais il va aussi confronter ce territoire à plusieurs défis, à commencer par celui de la formation et du recrutement. En effet, la nécessité de créer des formations adaptées pour préparer la main-d'œuvre locale et attirer les talents requis devient un enjeu majeur.

La création de près de 10 000 nouveaux emplois constitue également un défi en matière de logement. L'arrivée de ces nouveaux travailleurs va accentuer la demande de logements dans les zones proches des sites de production, notamment dans le Cotentin – à Valognes, La Hague ou Cherbourg. Il est donc essentiel de garantir une offre de logements suffisante pour accueillir ces salariés dans un secteur qui est déjà sous pression.

Enfin, la question de la mobilité – y compris les mobilités douces – reste cruciale, notamment en ce qui concerne l'accès aux sites industriels. L'expérience des chantiers d'EDF à Flamanville pourrait être utile.

Quelles mesures concrètes le gouvernement entend-il prendre pour accompagner les collectivités de la Manche face à ces défis essentiels, afin d'assurer le succès de ce programme et de renforcer la compétitivité de notre territoire ?

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre chargée des comptes publics.

**Mme Amélie de Montchalin, ministre chargée des comptes publics** . Je vous remercie de m'interroger sur un élément essentiel de notre souveraineté énergétique, le grand programme Aval du futur, qui va notamment se déployer à La Hague. Annoncé par le gouvernement début 2024, il porte sur l'aval du cycle du combustible ; vous l'avez dit, c'est un projet particulièrement structurant de notre politique énergétique. Il vise à pérenniser les infrastructures actuelles mais aussi à construire de nouvelles piscines d'entreposage et les installations de traitement associées, ainsi qu'un nouvel atelier pour la fabrication de combustible mox.

À ce stade de la planification du projet, il est anticipé que, dès l'année 2026, soit l'année prochaine, environ 1 000 travailleurs seront spécifiquement mobilisés pour la préparation des terrains visés par ces opérations sur le site de l'usine de La Hague, afin de procéder au déplacement et au démantèlement d'installations qui y sont situées. S'ensuivra une montée en charge progressive : 2 000 personnes environ travailleront sur le chantier entre 2030 et 2035, et le pic d'activité, estimé à 10 000 travailleurs, se situera entre 2037 et 2040.

Comme vous l'indiquez, les enjeux de ce programme sont significatifs pour le territoire. Il faut mobiliser des terrains, recruter et former, améliorer les infrastructures de mobilité et aussi loger les travailleurs venus d'ailleurs, tout cela en garantissant l'acceptabilité sociale du projet.

Le gouvernement a donc demandé au préfet, en lien avec les collectivités, de réaliser un diagnostic des besoins en infrastructures, en aménagements, en foncier et en compétences suscités par ce projet déterminant. Ce diagnostic doit également identifier ce à quoi le territoire peut déjà répondre afin de clarifier les enjeux liés à la préparation territoriale des prochaines années, avant même que soit coulé le premier béton de la nouvelle usine.

À partir de ce diagnostic attendu dans les prochains mois, nous serons en mesure d'élaborer, avec les collectivités, un programme d'actions concertées et adaptées, qui permettra de mener à bien les investissements et les aménagements nécessaires, qu'il s'agisse d'infrastructures, de services ou de logements. Vous le voyez, nous voulons que ce projet réussisse et qu'il soit bénéfique au territoire concerné.

## Données clés

**Auteur** : [M. Stéphane Travert](#)

**Circonscription** : Manche (3<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 353

**Rubrique** : Industrie

**Ministère interrogé** : Industrie et énergie

**Ministère attributaire** : Industrie et énergie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [3 juin 2025](#)

**Réponse publiée le** : 11 juin 2025, page 5965

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [3 juin 2025](#)